



PLPDMA >> 2026/2032

Programme Local de Prévention
des Déchets Ménagers et Assimilés

sicovad



Face aux défis environnementaux, climatiques et économiques qui traversent nos territoires, la prévention des déchets n'est plus une option : elle est une responsabilité collective.

Avec le Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés 2026–2032, le SICOVAD réaffirme une ambition claire : engager durablement son territoire dans une trajectoire de sobriété, d'économie circulaire et de coopération.

Couvrant 142 communes, soit près de la moitié du département des Vosges, le SICOVAD dispose d'un levier d'action structurant. Cette responsabilité engage. Elle oblige à anticiper, à innover et à fédérer.

Il ne s'agit pas uniquement de réduire des tonnages, mais de transformer les pratiques, d'accompagner les habitants, de soutenir les acteurs économiques et de structurer un véritable écosystème territorial du réemploi et de la valorisation.

La généralisation du tri à la source des biodéchets, le développement du compostage de proximité, l'allongement de la durée de vie des objets, l'accompagnement des professionnels et la mobilisation de tous les publics constituent les piliers de ce nouveau PLPDMA.

Ce plan repose sur une gouvernance claire, des objectifs mesurables et des moyens dédiés. Il s'inscrit pleinement dans les ambitions nationales et régionales, tout en répondant aux spécificités et aux besoins de notre territoire.

La réussite de cette démarche repose sur l'engagement de tous : élus, agents, partenaires, entreprises, associations et citoyens.

En adoptant ce PLPDMA 2026–2032, le SICOVAD choisit d'agir avec détermination pour un territoire plus sobre, plus circulaire et plus solidaire.

LE PLPDMA 2026-2032 DU SICOVAD

LE PLPDMA, UN OUTIL STRATÉGIQUE	4
LE CONTEXTE LOCAL	5
ARGUMENTAIRE GÉNÉRAL ET CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE	6
Les lois Grenelle I et II	6
La loi AGEC	6
Le PRPGD Grand-Est	6
Le MODECOM du SICOVAD	7
BILAN DU PLPDMA 2023-2025 (synthèse)	9
LE PLPDMA 2026-2032	12
Gouvernance et mise en œuvre	13
Les objectifs 2026-2032	14
LES THÉMATIQUES DU PLPDMA 2026-2032	15
Biodéchets et déchets de jardin : prévenir, valoriser, restituer au territoire	16
Durée de vie des objets et circularité : changer les modes de consommation	18
Déchets des professionnels : accompagner la transition	20
Mobilisation collective : informer, former, fédérer	22
LES MOYENS À METTRE EN ŒUVRE	25
LES PERSPECTIVES POST-2032	26

LE PLPDMA : UN OUTIL STRATÉGIQUE

Un Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) est un outil de planification stratégique mis en place par les collectivités territoriales compétentes en matière de gestion des déchets. Il vise à agir en amont pour limiter la production de déchets et transformer durablement les modes de consommation et de production du territoire. Il s'inscrit dans une démarche plus globale de transition vers une économie circulaire et de réduction de l'impact environnemental de la gestion des déchets.

Les collectivités territoriales compétentes en matière de gestion des déchets sont tenues d'élaborer et de mettre en œuvre un PLPDMA. Cette obligation découle de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) et du Code de l'environnement.

La mise en œuvre d'un PLPDMA présente de nombreux enjeux et bénéfices :

- Enjeux environnementaux : Réduction de la pollution, préservation des ressources naturelles, lutte contre le changement climatique.
- Enjeux économiques : Création d'emplois dans les filières du réemploi, de la réparation et du recyclage, réduction des coûts de gestion des déchets.
- Enjeux sociaux : Amélioration de la qualité de vie, sensibilisation à la consommation responsable, renforcement du lien social.

Le PLPDMA constitue le cadre structurant de la transition vers un territoire plus sobre, plus circulaire et plus résilient.

Le présent
PLPDMA,
établi par
le SICOVAD
et pour son
territoire,
couvre la
période
2026–2032
et constitue
le cadre
stratégique
pour :



RÉDUIRE LES DÉCHETS

Agir sur les modes de consommation et de production pour limiter la génération de déchets



ALLONGER LA DURÉE DE VIE DES OBJETS

Favoriser la réparation, le réemploi et la réutilisation des biens.



AMÉLIORER LA QUALITÉ DU TRI

Sensibiliser les citoyens aux bonnes pratiques de tri pour optimiser le recyclage.



DÉVELOPPER LE COMPOSTAGE

Réduire la quantité des déchets organiques envoyés à l'incinération ou à l'enfouissement.



LUTTER CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Sensibiliser les consommateurs et les professionnels à la réduction du gaspillage alimentaire.



PROMOUVOIR L'ÉCO-CONCEPTION

Encourager la conception de produits plus durables, réparables et recyclables.

LE CONTEXTE LOCAL

Le SICOVAD (Syndicat Intercommunal de COLlecte, VALorisation et Diminution des déchets) gère l'enlèvement et le traitement des déchets ménagers provenant des communes adhérentes et de toutes les collectivités ou organismes qui souhaitent lui en confier la mission.

- Le SICOVAD exerce lui-même la compétence collecte mais a transféré sa compétence traitement à la structure départementale EVODIA.
- Le SICOVAD gère également une plateforme de compostage des déchets verts, un bâtiment Drive et un centre de transit, à Épinal-Razimont.

Son territoire regroupe 142 communes engagées dans la prévention et la gestion des déchets.



Le SICOVAD dans les Vosges

4

intercommunalités

142

communes

166 199

habitants

47 %

des déchets vosgiens collectés

ARGUMENTAIRE GÉNÉRAL ET CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

La prévention des déchets constitue un pilier majeur de la politique publique environnementale française et européenne.

Le PLPDMA 2026–2032 du SICOVAD traduit concrètement, à l'échelle locale, les objectifs nationaux et régionaux en matière de prévention et d'économie circulaire qui visent à réduire la production de déchets, améliorer leur valorisation et accompagner les citoyens et les acteurs économiques vers une économie circulaire plus sobre et plus durable.

L'ÉTABLISSEMENT ET LA
RÉALISATION DE CE PLPDMA
S'INSCRIVENT EN COHÉRENCE AVEC :

LES LOIS GRENELLE I (2009) ET GRENELLE II (2010)

Objectif national : Réduire de 7 % les déchets ménagers par habitant en 5 ans.

Références : Code de l'environnement – articles L541-1 et suivants

Priorité aux actions de prévention :

- Sensibilisation
- Réemploi
- Recyclage
- Valorisation
- Élimination

LA LOI AGECE

(ANTI-GASPILLAGE POUR UNE ÉCONOMIE
CIRCULAIRE, 2020)

Le PLPDMA intègre les obligations de la loi AGECE pour le tri à la source des biodéchets, le réemploi, la réduction du gaspillage et la sensibilisation des citoyens et professionnels.



Généralisation
du tri à la
source des
biodéchets



Fin du
plastique à
usage unique



Développement
du réemploi,
réparation,
reconditionnement



Obligation pour
les collectivités
d'améliorer
l'information, le tri et
la prévention

LE PRPGD GRAND EST

(PLAN RÉGIONAL DE PRÉVENTION
ET DE GESTION DES DÉCHETS, 2020)



Diminution des
DMA de - 15 %
d'ici 2031



Augmentation
du réemploi de
+ 50 %



Diminution
du gaspillage
alimentaire de - 50 %

LE MODECOM DU SICOVAD

(MODE DE CARACTÉRISATION DES ORDURES MÉNAGÈRES, 2023)



DIAGNOSTIC ET ÉTAT DES LIEUX

Tonnages collectés en tonnes	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Événements marquants de l'année			Crise sanitaire	Extension des consignes de tri			Intégration de la 2C2R (+20 communes)	
Ordures ménagères résiduelles	35 946	34 822	34 805	34 081	32 872	31 404	31 836	30 431
Déchets Verts, Déchèteries, professionnels et PAP	10 523	9 470	8 421	10 243	8 743	9 380	12 168	11 454
Papiers/Cartons (avec déchèterie)	2 495	2 583	2 310	2 768	2 713	2 569	2 841	3 021
Verre	5 263	5 409	5 551	5 655	5 623	5 534	6 044	5 971
Déchèteries (hors cartons, papiers, textiles et SOVODEB)	27 590	27 566	25 740	31 645	28 386	27 447	29 722	31 167
Textiles	646	671	623	655	618	679	752	774
Emballages+JRM (sacs jaunes des particuliers et Moloks TRI)	6 836	6 868	6 657	7 756	7 509	7 396	8 282	8 439
SOUS TOTAL	89 484	87 617	84 212	92 868	86 464	84 410	91 645	91 257
Production déchets ménagers et assimilés	568,84 kg/hab	559,90 kg/hab	542,25 kg/hab	597,83 kg/hab	557,76 kg/hab	547,65 kg/hab	546,98 kg/hab	544,86 kg/hab
Nombre d'habitants	157 319	156 485	155 299	155 341	155 018	154 131	167 167	167 486
Évolution / année précédente	+5,44 %	- 1,57 %	- 3,15 %	+10,25 %	-6,70 %	-1,82 %	-0,12 %	-0,39 %
Déchets Banals et Inertes des collectivités, entreprises et associations	2 531	2 258	1 690	1 945	3 512	3 108	914	878
SOVODEB	414	485	426	539	542	611	777	1 700
Total déchets ménagers et assimilés collectés	92 429	90 359	86 328	95 352	90 518	88 129	93 336	93 835
Production déchets ménagers et assimilés	587,56 kg/hab	577,43 kg/hab	555,88 kg/hab	613,82 kg/hab	583,92 kg/hab	571,78 kg/hab	557,07 kg/hab	560,26 kg/hab

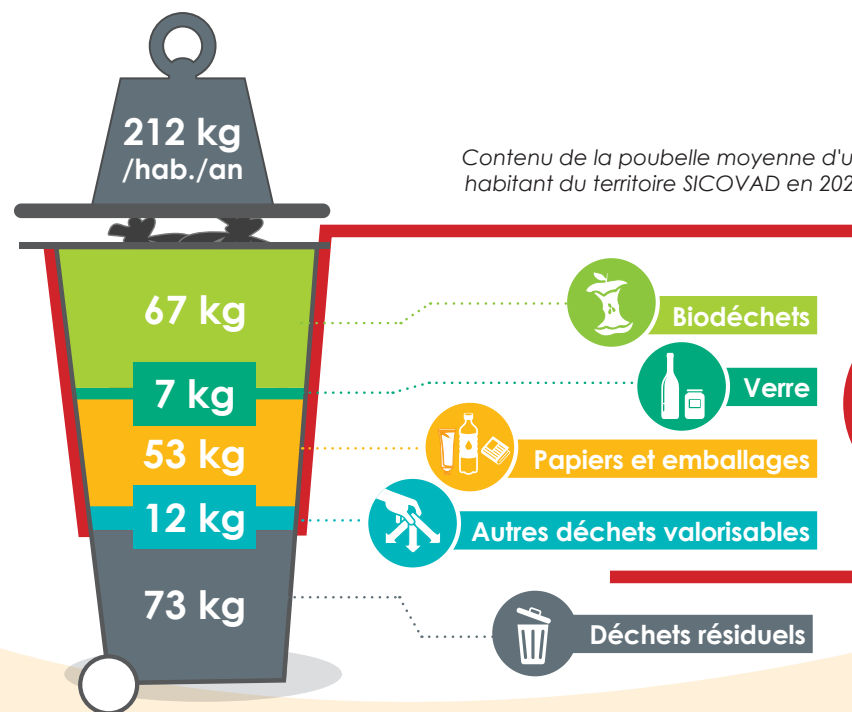
LE MODECOM 2023

(MÉTHODOLOGIE DE CARACTÉRISATION DES ORDURES MÉNAGÈRES)

En 2023, le SICOVAD a organisé une campagne de caractérisation des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) de son territoire, réalisée par le bureau d'études Ecogeos.

La méthode MODECOM® (Méthode de caractérisation des ordures ménagères) est un protocole national utilisé pour trier un échantillon représentatif d'OMR afin de connaître précisément ce que contiennent les poubelles grises.

Elle permet d'obtenir une analyse fine et objectivée de la composition des déchets ménagers résiduels : pourcentages de biodéchets, plastiques, papiers, textiles, etc.



OBJECTIFS

D'UNE CARACTÉRISATION MODECOM



MESURER LA COMPOSITION RÉELLE DES OMR

→ savoir ce que jette le territoire et en quelles quantités.



IDENTIFIER LES GISEMENTS DÉTOURNABLES

- Ce qui pourrait être :
- trié (emballages, papier, verre),
 - composté (biodéchets),
 - apporté en déchèterie,
 - réemployé ou réparé.



COMPARER AVEC LES OBJECTIFS RÉGLEMENTAIRES

→ (loi AGEC, directives européennes, PLPDMA, objectifs du SICOVAD).



SUIVRE L'ÉVOLUTION DANS LE TEMPS

→ avant/après actions de prévention, campagnes de tri, etc.

BILAN DU PLPDMA 2023-2025 (SYNTHÈSE)

2023



203,75 KG
/hab./an > **- 4,46 %**
par rapport à 2022



47,98 KG
/hab./an > **- 1,50 %**
par rapport à 2022



14,20 % > **- 2,25 POINTS**
par rapport à 2022



571,78 KG
/hab./an > **- 2,08 %**
par rapport à 2022



105 TONNES
détournées en collaboration avec AMI

LE COMPOSTAGE ET LE JARDINAGE AU NATUREL

- **646 composteurs** individuels vendus
- **27 sites de compostage** installés
- **1 cession de broyage des déchets verts** organisée pendant la SERD

LA PRÉVENTION

- **47 subventions** versées pour faciliter l'acquisition de poulaillers
- **52 soutiens** validés pour accéder à des protections intimes réutilisables
- **2 familles** aidées pour l'achat de lombricomposteurs
- **29 350 gobelets** réutilisables prêtés
- **63 kits déchets** prêtés à des clubs/associations pour des cleanwalk (balade de ramassage des déchets)
- **2 500 doggy bags** fournis / 33 restaurateurs partenaires
- **3 935 360 sacs jaunes** distribués (mairies ou siège du SICOVAD)
- **11 participants au défi Cap ou pas Cap** (3 foyers de particuliers, 6 communes et 2 professionnels).
Impact direct du défi :
 - **27 %** d'emballages
 - **42 %** de verres
 - + **61 %** de biodéchets valorisés (compostage/poulaillers.)
 - **22 %** d'OMR incinérées

LA COMMUNICATION

- **130 articles** toutes presses confondues (radio/journaux/TV)
- **3 campagnes** d'affichages
- **3 magazines** distribués dans toutes les boîtes aux lettres du territoire (80000 exemplaires)

LES SENSIBILISATIONS

- **125 animations scolaires**, 1 756 écoliers touchés
- **51 animations tout public**, 2 900 personnes touchées
- Evènements marquants :
 - **Salon Green expo** : 8 400 visiteurs, 900 sacs de compost vendus, 80 composteurs vendus, 9 ateliers DIY réalisés
 - **Portes ouvertes, 50 ans du SICOVAD** : 500 visiteurs, 30 gagnants, de nombreux ateliers autour de la prévention des déchets, une soirée cohésion pour les agents.

LE RÉEMPLOI

- Dons de vélos en collaboration avec l'association AMI lors des folles journées du vélo.
- Conventions signées avec diverses structures de l'ESS du territoire pour détourner des bennes en déchèterie de la matière à valoriser : AMI/ABRI/EMMAÜS

BILAN DU PLPDMA 2023-2025 (SYNTHÈSE)

2024



190,44 KG /hab./an > **- 6,53 %** (310 836 tonnes) par rapport à 2023



Emballages

49,54 KG /hab./an > **+3,25 %** par rapport à 2023



Refus de tri ***

15,20 % > **+1 POINT** par rapport à 2023



DMA**

557,07 KG /hab./an > **- 2,57 %** par rapport à 2023



Réemploi

75 TONNES détournées en collaboration avec AMI

LE COMPOSTAGE ET LE JARDINAGE AU NATUREL

- **630 composteurs** individuels vendus
- **44 sites de compostages** installés
- **2 chantiers participatifs** réalisés pour fabriquer des haies sèches avec des agents et usagers

LA PRÉVENTION

- **42 subventions** versées pour faciliter l'acquisition de poulaillers
- **48 soutiens** validés pour accéder à des protections intimes réutilisables
- **2 familles** aidées pour l'achat de lombricomposteurs
- **23 642 gobelets** réutilisables prêtés
- **2 rouleaux d'essuie-tout** lavables et **3 lots de pads** démaquillants remboursés
- **68 kits déchets** prêtés à des clubs/associations pour des cleanwalk (balade de ramassage des déchets)
- **4 050 doggy bags** fournis / 32 restaurateurs partenaires
- **2 195 820 sacs jaunes** distribués (mairies ou siège du SICOVAD)

LA COMMUNICATION

- **143 articles** toutes presses confondues (radio/journaux/TV)
- **2 campagnes** d'affichages
- **3 magazines** distribués dans toutes les boîtes aux lettres du territoire (80000 exemplaires)
- **4 réseaux sociaux** utilisés pour optimiser les vecteurs de communication et toucher le plus grand nombre : facebook, LinkedIn, Instagram et Tik Tok.

LES SENSIBILISATIONS

- **189 animations scolaires**, 4 058 écoliers touchés
- **48 animations tout public**
- Evènements marquants :
 - **Salon Green expo**, 12 000 visiteurs, 600 sacs de compost vendus, 100 composteurs vendus, 9 ateliers DIY réalisés et 4 conférences animées
 - **Salon Planète Energie** : participation du SICOVAD depuis plusieurs années avec d'autres membres de la plateformes TER'0 (collectif départemental d'éducation à l'environnement et à la transition écologique) proposition d'ateliers DIY (produits ménagers et cosmétiques) sensibilisation au tri, aux éco gestes et au jardinage au naturel.

LE RÉEMPLOI

- Dons de vélos en collaboration avec l'association AMI lors des folles journées du vélo.
- Conventions signées avec diverses structures de l'ESS du territoire pour détourner des bennes en déchèterie de la matière à valoriser : AMI/ABRI/EMMAUS

BILAN DU PLPDMA 2023-2025 (SYNTHÈSE)

2025



182,04 KG
/hab./an > **- 4,41 %**
par rapport à 2024



50,39 KG
/hab./an > **+ 1,02 %**
par rapport à 2024



19,24 % > **+ 4,04 POINTS**
par rapport à 2024



556,15 KG
/hab./an > **- 0,16 %**
par rapport à 2024



113 TONNES
détournées en collaboration avec AMI

LE COMPOSTAGE ET LE JARDINAGE AU NATUREL

- **690 composteurs** individuels, **123 bioseaux** et **140 brass'compost** vendus,
- **47 sites de compostages** installés
- **2 chantiers participatifs** réalisés pour fabriquer des haies sèches avec des agents et usagers

LA PRÉVENTION

- Recrutement d'un Responsable Prévention et économie circulaire
- **15 subventions** versées pour faciliter l'acquisition de poulaillers (dont une pour un poulailler collectif)
- **44 soutiens** validés pour accéder à des protections intimes réutilisables
- **26 650 gobelets** réutilisables prêtés
- **17 rouleaux d'essuie-tout** lavables et **14 lots de pads** démaquillants remboursés
- **34 kits déchets** et **16 kits enfants** prêtés à des clubs/associations pour des cleanwalk (balade de ramassage des déchets)
- **3 750 doggy bags** fournis / 34 restaurateurs partenaires
- **3 253 228 sacs jaunes** distribués (tous publics confondus)

LA COMMUNICATION

- **94 articles** toutes presses confondues (radio/journaux/TV)
- **1 campagne** d'affichages
- **3 magazines** distribués dans toutes les boîtes aux lettres du territoire (87 000 exemplaires)
- **4 réseaux sociaux** utilisés pour optimiser les vecteurs de communications et touche le plus grand nombre : facebook, LinkedIn, Instagram et Tik Tok.

LES SENSIBILISATIONS

- **202 animations scolaires**, 4 210 écoliers touchés
- **66 animations tout public**
- Evènements marquants :
 - **Salon Green expo**, 11 500 visiteurs, 597 sacs de compost vendus, 106 composteurs vendus, 9 ateliers DIY réalisés et 4 conférences animées
 - **Salon Planète Energie** : participation du SICOVAD dans le cadre de son adhésion à TER'0 (collectif départemental d'éducation à l'environnement et à la transition écologique).

LE RÉEMPLOI

- Signature du Pacte RÉEMPLOI avec l'Association REMISE GRAND EST.
- Lancement d'une enquête dans la zone de la Voivre d'Épinal pour créer une synergie d'acteurs autour du réemploi et de l'économie circulaire.
- Intégration dans les marchés publics lancés de l'utilisation de matériaux du bâtiment issus de la filière réemploi.
- Conventions renouvelées avec diverses structures de l'ESS du territoire pour détourner des bennes en déchèterie de la matière à valoriser.

NOUVEL ÉQUIPEMENT

- Mise en service d'un nouveau bâtiment Drive à Épinal-Razimont en juin : vente de matériel de compostage et conseils en matière de tri et de prévention.

LE PLPDMA 2026-2032



GOVERNANCE ET MISE EN ŒUVRE

LA COMMISSION CONSULTATIVE D'ÉLABORATION ET DE SUIVI (CCES)

C'est l'instance obligatoire de consultation prévue par le Code de l'environnement (article L.541-15-1), équivalente à une « commission de suivi du plan ».

— **Calendrier** : 1x/an début décembre pour bilan annuel + propositions inscrites au budget

LA CCES A PLUSIEURS RÔLES :

- Associer les acteurs locaux à l'élaboration du PLPDMA (associations, élus, entreprises, services de l'État, acteurs de l'économie circulaire...)
- Co-construire le plan : diagnostic, enjeux, actions, indicateurs.
- Donner un avis sur le projet de PLPDMA avant son adoption.
- Suivre l'avancement du programme une fois lancé : bilans, résultats, révisions.

PILOTAGE POLITIQUE

— **Rôle** : arbitrages budgétaires et validations des grandes orientations lors des conseils syndicaux

— Calendrier :

- Élus référents (le Président et les 5 Vice-présidents)
- Validation des grandes orientations du programme lors des conseils syndicaux.
- Arbitrages budgétaires et stratégiques

COMITÉ DE PILOTAGE (COPIIL)

— **Rôle** : suivi de l'avancement des objectifs et ajustements des projets.

— Composition :

- Élus (6 membres)
- Le Directeur Général des Services
- La Responsable de la prévention et la Directrice de la communication et du développement.

— **Calendrier** : 3x/an / élus issus du Comité syndical et pas forcément VP

COMITÉ TECHNIQUE (COTECH)

— **Rôle** : mise en œuvre opérationnelle du PLPDMA

— Composition :

- Agents ADT du service communication/prévention (10 ETP)
- Services mobilisés (communication, marchés publics, finances...)
- Agents de terrain (ripeurs, responsables déchèteries)

— Fonction :

- Conception et réalisation des actions
- Suivi opérationnel
- Bilans annuels

ET AUSSI ...

PARTENAIRES DU TERRITOIRE

- Associations, acteurs de l'ESS et l'EFC (collectifs autour de l'économie circulaire)
- Acteurs économiques (artisans, commerçants)
- Communautés de communes
- Collectivités publiques et structures publiques de l'état : (ADEME, Conseil départemental, Région Grand Est)
- Scolaires / établissements publics
- Syndicat de traitement (EVODIA)

— **Rôle** : contribuer, co-animer, relayer les actions.

USAGERS

- Cible première dans la lutte anti-déchets
- Cible de consultations (enquêtes, ateliers citoyens)
- Participation aux animations

SUIVI – ÉVALUATION

- Bilan annuel du PLPDMA
- Mesure des indicateurs (prévention, réemploi, biodéchets...)
- Ajustements et priorisation des actions
- Rapport présenté aux élus et partenaires

OBJECTIFS 2026-2032

UN TERRITOIRE SOBRE, CIRCULAIRE ET ENGAGÉ

Ce nouveau PLPDMA doit répondre aux objectifs fixés par le Plan régional de Prévention et de gestion des déchets (PRPGD) et par les lois en lien direct (lois grenelles 1 et 2, code de l'environnement) comme évoqué dans le contexte réglementaire p. 6.

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

1 RÉDUIRE
de 10 % la production
de déchets

2 GÉNÉRALISER
le tri à la source
des biodéchets

3 FAIRE
du réemploi
un réflexe collectif

4 ÉVEILLER
et responsabiliser
chaque génération

5 CONSTRUIRE
une dynamique territoriale
durable et coopérative

OBJECTIFS QUANTITATIFS

DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

-10 %
en 2032,
soit un total de DMA de
495 kg

ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

-15 %
en 2032,
soit un total d'OMR de
155 kg

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

Ces éléments imposent au SICOVAD une trajectoire ambitieuse, structurée autour de 4 grandes thématiques opérationnelles, en adéquation avec le PRPGD :



BIODÉCHETS ET DÉCHETS DE JARDIN

Prévenir, valoriser,
restituer au territoire



DURÉE DE VIE DES OBJETS ET CIRCULARITÉ

Changer les modes
de consommation



DÉCHETS DES PROFESSIONNELS

Accompagner la transition



MOBILISATION COLLECTIVE

Informar, former, fédérer

PLPDMA 2026-2032

LES 4 THÉMATIQUES





BIODÉCHETS ET DÉCHETS DE JARDIN : PRÉVENIR, VALORISER, RESTITUER AU TERRITOIRE

Conformément à la Loi AGEC, le tri à la source des biodéchets est obligatoire pour tous depuis le 1er janvier 2024. Les biodéchets constituent encore près de 1/3 des OMR sur le territoire (67kg/hab./an). Le SICOVAD joue donc un rôle structurant dans le déploiement de solutions autour du compostage, de la gestion de proximité, d'alternatives de valorisation et de l'accompagnement des usagers.



ACTION 1.1

GÉNÉRALISER LE COMPOSTAGE SUR LE TERRITOIRE

— Objectifs

- Diminuer la part des biodéchets dans les OMR et promouvoir la Prévention et la Gestion de Proximité (PG-PROX).
- Encourager le compostage en tous lieux : à domicile, en entreprise, à l'école et dans les quartiers/lieux publics.

— Actions

- Installation et gestion de sites de compostage collectif et partagés (quartiers, pieds d'immeubles, en établissements)
- Vente de matériel de compostage et de compost + conseils toute l'année au Drive à Razimont

— **Publics** : usagers, associations, entreprises, collectivités, écoles et ECI

— **Moyens humains** : guides et maîtres-composteurs de la collectivité, agents du Drive, animateur environnement, personnes en insertion (sous-traitance)

— **Indicateurs** : nombre de composteurs vendus, nombre de sensibilisations, nombre de sites installés et en bon fonctionnement sur le territoire, baisse du pourcentage de biodéchets dans les OMR.

— **Partenaires** : structures de l'ESS, référents de sites, élus et services techniques des communes, entreprises et associations engagées pour l'environnement (Réseau Compost Citoyen)

Budget alloué sur 6 ans : 600 000 €

— Résultats attendus :

- Réduction de 20 % des biodéchets dans les OMR
- Un maillage territorial équilibré de sites de compostage garantissant un accès équitable à tous les habitants.

ACTION 1.2

AUTRES MÉTHODES DE VALORISATION DES DÉCHETS NATURELS

— Objectifs

- Renforcer le panel de solutions
- Tester des alternatives adaptées aux différentes réalités du territoire.

— Actions

- Tester et/ou déployer des composteurs grutables ou d'autres méthodes de traitement des biodéchets que le compostage de proximité.
- Promouvoir et aider à l'acquisition de poulaillers, lombricomposteurs, et bokashis par le biais de subventions

— **Publics** : usagers, collectivités et entreprises

— **Moyens humains** : guides et maîtres-composteurs de la collectivité, agents du service communication et de la prévention, chauffeurs

— **Indicateurs** : nombre de solutions testées, de tests réalisés et d'équipements subventionnés

— **Partenaires** : entreprises, agriculteurs, maraîchers, services techniques des EPCI

Budget alloué sur 6 ans : 70 000 €

— Résultats attendus

- Réduction progressive des coûts de gestion des OMR pour le SICOVAD
- Amélioration de la satisfaction des usagers et des professionnels grâce à une palette diversifiée de solutions pour traiter les biodéchets.

ACTION 1.3

PROMOTION DU JARDINAGE AU NATUREL

— Objectifs

- Encourager des pratiques de jardinage respectueuses de l'environnement et limiter les apports de déchets verts en déchèterie.
- Promouvoir le compostage, le paillage, le broyage et les pratiques zéro phyto.

— Actions

- Vente de compost et de mulch au Drive
- Animation d'ateliers, chantiers participatifs et de parcours pédagogiques sur les sites du SICOVAD

— **Publics** : usagers, professionnels, collectivités, entreprises

— **Moyens humains** : animateur environnement, agents du Drive, Guides et Maîtres Composteurs, personnel en insertion

— **Indicateurs** : nombre d'animations réalisées et de participants sensibilisés, quantité de compost et de matériel de compostage vendue.

— **Partenaires** : Réseau Compost Citoyen, associations, jardinerie, paysagistes

Budget alloué sur 6 ans : 65 000 €

— Résultats attendus :

- Développement généralisé des pratiques de jardinage au naturel,
- Réduction de 15 % des apports de déchets verts en déchèterie
- Une meilleure valorisation locale des biodéchets.



DURÉE DE VIE DES OBJETS ET CIRCULARITÉ : CHANGER LES MODES DE CONSOMMATION

L'allongement de la durée de vie des objets constitue un axe stratégique majeur de réduction des déchets et de préservation des ressources édité par la loi AGEC.

Le SICOVAD entend structurer un écosystème territorial du réemploi, en s'appuyant sur les acteurs de l'économie sociale et solidaire, les collectivités et les entreprises locales.

L'objectif est d'ancrer durablement le réemploi dans les pratiques quotidiennes et d'en faire un réflexe collectif.



ACTION 2.1

NORMALISATION DU DON ET RÉEMPLOI

— Objectifs

- Faire du réemploi une pratique accessible, visible et valorisée à l'échelle du territoire.
- Diminuer les tonnages

— Actions :

- Création et déploiement d'une zone mobile de réemploi sur le territoire
- Création d'une matériauthèque
- Création d'un tiers-lieu de l'objet comprenant, bibliothèque d'objets, repair cafés, recyclerie, zone de gratuité.

— **Publics** : usagers, associations, professionnels

— **Moyens humains** : agents de la prévention et de la communication, agents des déchèteries et acteurs de l'ESS.

— **Indicateurs** : nombre d'objets réemployés et détournés des bennes, fréquentation des sites.

— **Partenaires** : structures de l'ESS et de l'EFC, associations, professionnels, ADEME, Remise, Région Grand Est, réseaux autour de l'Economie Circulaire.

Budget alloué sur 6 ans : 150 000 €

— Résultats attendus

- Création d'un ancrage territorial du réemploi et développement d'une économie de la fonctionnalité concrète et partagée.
- Mise en place d'un écosystème circulaire dynamique autour d'un tiers-lieu de l'objet.

ACTION 2.2

INCITATIONS AUX PRATIQUES RESPONSABLES

— Objectifs

- Encourager les comportements de consommation responsable et l'éco-exemplarité.
- Promouvoir la réduction des déchets à la source et l'intégration de la RSE au sein des acteurs publics et privés.

— Actions

- Développement de la culture RSE au sein du SICOVAD et de ses partenaires (achats responsables, commande publique, réemploi interne, gestion raisonnée des espaces verts, optimisation énergétique).
- Sensibilisation au "zéro déchet ou presque" à travers des campagnes et dispositifs incitatifs : autocollants Stop Pub, opérations "Le vrac ça m'emballe", subventions pour les produits lavables (couches, protections menstruelles, cotons, essuie-tout), mise à disposition de gobelets réutilisables, kits de nettoyage d'espaces naturels.

— **Publics** : agents de la collectivité, usagers, associations, entreprises et établissements publics.

— **Moyens humains** : agents de la collectivité, intervenants extérieurs

— **Indicateurs** : nombre de personnes sensibilisées, de matériaux réemployés, d'économies réalisées, d'actions menées.

— **Partenaires** : entreprises RSE et Collectivités publiques territoriales, Réseau de l'EIT du territoire.

Budget alloué sur 6 ans : 60 000 €

— Résultats attendus :

- Diffusion d'une culture RSE sur l'ensemble du territoire,
- Réduction des consommations jetables
- Développement d'une économie locale sobre et durable.



DÉCHETS DES PROFESSIONNELS : ACCOMPAGNER LA TRANSITION

Les professionnels (entreprises, artisans, commerçants, collectivités, établissements publics) représentent une part significative des gisements de déchets du territoire.

Leur implication est essentielle pour atteindre les objectifs de réduction, de tri et de valorisation fixés par la loi AGEC et le PRPGD Grand Est.

Le SICOVAD adopte une posture d'accompagnement des acteurs économiques pour améliorer la performance du tri à la source, limiter le gaspillage alimentaire et encourager la mutualisation des ressources.

Cette thématique vise à promouvoir une gestion plus responsable des déchets professionnels en s'appuyant sur des démarches collectives, des outils mutualisés et un accompagnement technique de proximité.



ACTION 3.1

OPTIMISATION DU TRI ET RÉDUCTION DU GASPILLAGE ALIMENTAIRE

— Objectifs

- Réduire les tonnages d'OMR
- Réduire significativement le gaspillage alimentaire dans les établissements du territoire.

— Actions

- Mise à disposition de Doggy-bag et bottle-bag pour les restaurants.
- Accompagnement des EPCI et entreprises : diagnostics, prêt de tables de tri, fourniture de bacs, conseils et ateliers.

— **Publics** : restaurants, bars, entreprises, établissements scolaires, structures publiques.

— **Moyens humains** : agents de la communication et de la prévention

— **Indicateurs** : quantité de déchets réduits, actions initiées, nombre de structures accompagnées

— **Partenaires** : fournisseurs d'équipements, communautés de communes

Budget alloué sur 6 ans : 45 000 €

— Résultats attendus :

- Réduction mesurable du gaspillage alimentaire dans les établissements
- Amélioration du tri à la source
- Développement d'un réseau de professionnels engagés.

ACTION 3.2

SYNERGIES INTER-ENTREPRISES

— Objectifs

- Encourager des pratiques professionnelles plus sobres et circulaires
- Mieux gérer les déchets.

— Actions :

- Plateformes d'échanges
- Zones de dons et reventes
- Evènements fédérateurs
- Test à conduire sur la ZAE La Voivre / reproductibilité sur d'autres zones

— **Publics** : entreprises, associations, collectivités publiques

— **Moyens humains** : agents de la prévention, Interventions ponctuelles d'experts

— **Indicateurs** : nombre de membres et d'actions communes, matériaux échangés ou vendus

— **Partenaires** : facilitateurs du réemploi, région Grand Est, Communauté de Communes, CCI, Réseau de l'EIT du territoire.

Budget alloué sur 6 ans : 35 000 €

— Résultats attendus :

- Structurer un écosystème territorial d'économie circulaire, à la fois efficace et solidaire,
- Renforcer la résilience économique locale.



MOBILISATION COLLECTIVE : INFORMER, FORMER, FÉDÉRER

Les trois thématiques se croisent ici pour atteindre les objectifs du PLPDMA par le choix de déployer une communication continue, adaptée et accessible à tous les publics.

Contexte/cadre réglementaire : la sensibilisation reste une obligation des collectivités (Code env., art. L541-15-1). Avec un territoire étendu à 47 % des Vosges, Le SICOVAD joue un rôle clé dans l'accompagnement des publics

Le SICOVAD déploiera, sur la période 2026-2032, un ensemble d'actions visant à informer, éduquer, outiller et accompagner les citoyens, les scolaires, les professionnels, les associations et les collectivités du territoire.



ACTION 4.1

PROMOTION DES GESTES DE TRI ET DU RECYCLAGE

— Objectif

- Transmettre à tous les usagers et professionnels du territoire les gestes de prévention, de tri et de réduction des déchets.
- Déployer des actions de sensibilisation accessibles, attractives et continues.

— Actions

- Animations personnalisées à la demande (tri, gaspillage, compostage, jardinage)
- Ateliers DIY (produits ménagers, réemploi, jardinage au naturel)
- Chantiers participatifs (compostage, bricolage, jardinage)
- Opérations de vérification du contenu des bacs/sacs OMR et tri avant collecte pour une sensibilisation ciblée des foyers / quartiers selon les problématiques relevées
- Campagnes de communication ciblées (supports imprimés, affichages publics, presse locale (journaux/radios/TV))
- Communication digitale via les réseaux sociaux, le site internet et l'application MONTRI
- Edition de magazines, guides pratiques et supports pédagogiques distribués sur le territoire.

— **Publics** : usagers, entreprises, associations établissements scolaires, structures publiques.

— **Moyens humains** : agents de la communication et de la prévention, agents de collecte

— **Indicateurs** : évolution des tonnages, évolution des résultats des caractérisations de la collecte sélective, nombre d'actions menées, nombre de documents édités et distribués.

— **Partenaires** : EPCI, EVODIA, Communautés de communes, Conseil Départemental, plateforme TER'O

Budget alloué sur 6 ans : 70 000 €

— Résultats attendus :

- Adoption continue et renforcée des bonnes pratiques de tri
- Réduction des erreurs lors des caractérisations.

ACTION 4.2

SENSIBILISATION DES SCOLAIRES

— **Objectifs** : sensibiliser le plus grand nombre d'élèves et, par leur intermédiaire, leurs familles.

— Actions

- Edition annuelle d'un programme pédagogique et d'un catalogue d'animations
- Déploiement d'un panel d'animations adaptées selon les âges et les projets pédagogiques des enseignants :
- Malle pédagogique à disposition des écoles maternelles
- Livret pédagogique avec animation multimédia pour les cycles 2 et 3
- Animations à la demande et personnalisées pour les cycles 4 et 5 (casques de réalité virtuelle, roue des déchets, défis du tri...)
- Création de nouveaux supports

— **Publics** : écoles maternelles et primaires, collèges, Lycées, CFA, IME, EREA....

— **Moyens humains** : animateur environnement

— **Indicateurs** : nombre d'animations dispensées, nombre d'élèves sensibilisés et nombre de supports distribués

— **Partenaires** : DSDEN, PLATEFORME TER'O, établissements scolaires, mairies,

Budget alloué sur 6 ans : 10 000 €

— **Résultats attendus** : créer des générations d'élèves sensibilisés, autonomes et acteurs du tri, qui seront eux-mêmes le relai des bonnes pratiques auprès de leurs amis et famille

ACTION 4.3

ACCOMPAGNEMENT DES ACTIONS CITOYENNES

— **Objectifs** : Soutenir la dynamique citoyenne locale et encourager les initiatives d'intérêt général.

— **Actions** :

- Participation aux événements organisés par des associations ou des communes engagées
- Mise à disposition d'outils pédagogiques (kakémonos, supports de tri, kits de communication)
- Conseils, accompagnement technique et valorisation des projets citoyens exemplaires.

— **Publics** : usagers, associations, entreprises, établissements scolaires, structures publiques, groupes locaux et tiers-lieux.

— **Moyens humains** : Agents de la communication et de la prévention

— **Indicateurs** : Nombre d'actions soutenues, nombre d'outils pédagogiques prêtés, évolution des déchets collectés, diversité des projets citoyens accompagnés.

— **Partenaires** : Fournisseurs d'équipements, communautés de communes

Budget alloué sur 6 ans : 15 000 €

— **Résultats attendus** :

- Renforcement du pouvoir d'agir local
- Diffusion des bonnes pratiques par les citoyens eux-mêmes.

ACTION 4.4

ÉPINAL-RAZIMONT : LA PRÉVENTION À DISPOSITION DE TOUS, TOUTE L'ANNÉE

— **Objectifs** : Faire du site d'Épinal-Razimont un lieu-ressource pour la prévention des déchets (vitrine, parcours pédagogique, sensibilisation, ...)

— **Actions** :

- Vente et conseils toute l'année sur le tri, le compostage et le jardinage au naturel.
- Distribution de sacs jaunes
- Prêts de gobelets, kits de ramassage des déchets
- Animations et ateliers sur diverses thématiques autour de la prévention et du réemploi
- Développement du tiers lieu
- Lien avec SUEZ (centre de surtri)

— **Publics** : usagers, professionnels, scolaires, entreprises et structures publiques.

— **Moyens humains** : agents du Drive, de la communication et de la prévention, personnel de l'AVSEA (convention)

— **Indicateurs** : Evolution de déchets collectés, actions initiées, nombre de personnes ayant fréquenté l'équipement

— **Partenaires** : Artisans, associations, écoles

Budget alloué sur 6 ans : 25 000 €

— **Résultats attendus** : Renforcer le Drive dans son rôle d'acteur central de la prévention et du tri à l'échelle du SICOVAD.

ACTION 4.5

LA PARTICIPATION À DES ÉVÉNEMENTS EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT

— **Objectifs** : Accroître la visibilité du SICOVAD sur l'ensemble du territoire et saisir les événements locaux pour diffuser des messages de prévention et de tri. Ces interventions permettent d'aller à la rencontre de tous les publics et de diffuser les messages clés du PLPDMA.

— **Actions** :

- Journées à thèmes (biodiversité, jardinage au naturel...)
- Ecoles des champions (défis civiques et sportifs pour les enfants)
- Festivals (Imaginales, rue et compagnie...)
- Salons (Green Expo, Habitat et Bois, bien-être...)
- Journées et quinzaines nationales (Tous au Compost, fête du sol vivant, réemploi, SERD...)

— **Publics** : associations, entreprises, établissements scolaires, structures publiques.

— **Moyens humains** : agents de la communication et de la prévention, un animateur environnement.

— **Indicateurs** : nombre d'actions réalisées, nombre de participants, quantité de documentation distribuée

— **Partenaires** : associations, Communautés de communes, Conseil Départemental, établissements scolaires, Réseau Compost Citoyen.

Budget alloué sur 6 ans : 10 000 €

— **Résultats attendus** :

- Une présence territoriale renforcée
- Une diffusion large des messages de prévention.

LES MOYENS À METTRE EN ŒUVRE

La réussite du PLPDMA 2026–2032 repose sur une articulation cohérente entre ambition stratégique, moyens dédiés et organisation structurée.

Au-delà des orientations et des actions présentées précédemment, la mise en œuvre opérationnelle du plan suppose une mobilisation durable des ressources humaines, financières, politiques et techniques du SICOVAD, ainsi qu'une coordination étroite avec les partenaires du territoire.

Cette partie précise les conditions concrètes de déploiement du programme sur la période 2026–2032.



LES MOYENS HUMAINS

La mise en œuvre du PLPDMA repose sur l'expertise et l'engagement des équipes du SICOVAD.

La prévention et l'économie circulaire mobilisent de manière transversale :

- les agents en charge du compostage et de l'animation,
- les équipes communication et sensibilisation,
- les agents du Drive et des déchèteries,
- les services supports (marchés publics, finances, logistique),
- l'encadrement stratégique et la direction.

Cette organisation permet :

- d'assurer une cohérence entre conception stratégique et déploiement opérationnel,
- de garantir la continuité du service et la proximité avec les usagers,
- de renforcer l'accompagnement des communes et des partenaires.

Le PLPDMA prévoit également la possibilité d'un renforcement progressif des moyens humains en fonction de la montée en charge des actions, notamment sur les volets biodéchets et animation grand public.

La montée en compétence continue des équipes (formations, veille réglementaire, échanges de pratiques) constitue un axe essentiel pour maintenir un haut niveau d'expertise et d'innovation.

LES MOYENS FINANCIERS

Le budget prévisionnel du PLPDMA traduit l'ambition stratégique portée par le SICOVAD en matière de prévention et d'économie circulaire.

Il s'inscrit dans une logique pluriannuelle permettant :

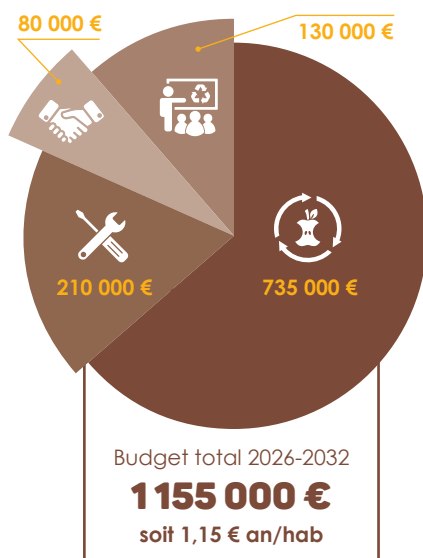
- une montée en puissance progressive des actions,
- une priorisation des leviers à fort impact,
- une adaptation annuelle en fonction des résultats obtenus et des opportunités de financement.

Le budget global prévisionnel sur la période 2026–2032 s'élève à 743 000 €, réparti entre les quatre grandes thématiques du plan.

Cette programmation financière repose sur plusieurs principes structurants :

- **Maîtrise budgétaire** : les actions sont dimensionnées en cohérence avec les capacités financières du syndicat.
- **Progressivité** : certaines actions structurantes (réemploi, biodéchets, tiers-lieu) feront l'objet d'un déploiement par étapes.
- **Recherche de cofinancements** : le SICOVAD sollicitera, lorsque cela est pertinent, les dispositifs d'accompagnement de l'ADEME, de la Région Grand Est, du Département et d'autres partenaires.
- **Évaluation régulière** : un bilan annuel permettra d'ajuster les enveloppes en fonction des résultats et des priorités émergentes.

L'investissement dans la prévention constitue par ailleurs un levier de maîtrise des coûts à moyen et long termes, en réduisant les tonnages à traiter et en limitant l'exposition aux évolutions tarifaires liées au traitement des déchets.





LES MOYENS POLITIQUES

Le PLPDMA 2026–2032 s'inscrit dans une dynamique de pilotage politique assumé.

Les élus du SICOVAD jouent un rôle central à plusieurs niveaux :

- validation des orientations stratégiques,
- arbitrages budgétaires,
- relais des actions auprès des communes,
- mobilisation des partenaires locaux.

L'appropriation des enjeux de prévention par les élus constitue un facteur déterminant de réussite. **À ce titre, le SICOVAD veillera à :**

- assurer une information régulière du comité syndical,
- présenter un bilan annuel d'avancement,
- proposer des temps d'échange dédiés aux enjeux de prévention et d'économie circulaire,
- outiller les élus afin qu'ils puissent relayer efficacement les actions sur leur territoire.

Dans un contexte d'évolution des mandats et des priorités locales, cette gouvernance politique garantit la continuité et la cohérence de la trajectoire engagée.



LES MOYENS TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELS

La mise en œuvre opérationnelle du PLPDMA repose sur une organisation structurée et des outils techniques adaptés. Plusieurs leviers organisationnels sont mobilisés :

Une gouvernance claire (p.13) permettant d'assurer à la fois :

- concertation,
- pilotage stratégique,
- coordination opérationnelle.

Un suivi par indicateurs permettant d'évaluer :

- l'évolution des tonnages,
- l'efficacité des actions engagées,
- l'atteinte des objectifs réglementaires.

L'exploitation des équipements structurants, dont le site d'Épinal-Razimont pour :

- la vente et le conseil en matière de compostage,
- l'accueil pédagogique,
- le développement du réemploi,
- la visibilité des actions de prévention.

Une coordination partenariale renforcée avec :

- EVODIA (traitement),
- les EPCI,
- les structures de l'ESS,
- les réseaux régionaux (Réseau Compost Citoyen, réseaux économie circulaire),
- les acteurs économiques.

Cette organisation garantit cohérence, adaptabilité et efficacité dans le déploiement des actions.

PERSPECTIVES

ET APRÈS ?

LES PRIORITÉS APRÈS 2032 :

À l'horizon 2032, le SICOVAD ambitionne de consolider un territoire exemplaire en matière de prévention et d'économie circulaire.

Les priorités post-2032 viseront notamment à :

- Ancrer durablement le réemploi dans les pratiques des habitants et des acteurs économiques.
- Créer une synergie territoriale circulaire
- Tendre vers 80 % de biodéchets valorisés
- Accompagner davantage la réduction de production des déchets
- Accroître la sensibilisation de tous publics à travers le site de Razimont et son parcours pédagogique

sicovad

Syndicat intercommunal de collecte, valorisation et diminution des déchets

4 allée Saint-Arnould - 88000 Épinal - 03 29 31 33 75

www.sicovad.fr - Application MONTRI -    

Réalisation : SICOVAD - Crédit photo : adobestock
Mars 2026